

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 15 mars 2016 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoints, M. PELISSIER Philippe, M. FARY Jean-François, M. ANASTACIO José, M. BESSON Nicolas, Mme BINET Marilyn, M. LOINTIER Jean-Michel, M. MARQUES Adelino.

Absents : Mme MESTRE Hélène (qui a donné procuration à M. BERTHELOT), Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie (qui a donné procuration à Mme BINET), Mme SOUSA Noémie (qui a donné procuration à Mme JACQUET), M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. PAULET).

Secrétaire de séance : M. ZAJIC Gilles .

Avant d'aborder les différentes questions à l'ordre du jour, le maire a donné lecture du compte rendu du 28 Janvier 2016 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE POUR BESOINS SAISONNIERS

Le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe, non titulaire à temps non complet pour besoins saisonniers pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril 2016 pour assurer l'accueil et l'entretien des gîtes.

2. ALIMENTATION BT DE 12 LOTS CARREAU DE LA MINE

Le Conseil approuve l'avant projet préparé par le SIEG pour l'alimentation en basse tension de 12 lots, carreau de la Mine et accepte le coût de ces travaux estimé à 7 248 € et annule la précédente délibération qui prévoyait l'alimentation BT de seulement 10 lots.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FIC 2016

Le Conseil adopte le projet d'aménagement du bureau de poste actuelle en un regroupement de la future agence postale communale, du local pour les médecins et le cabinet des infirmières. Le coût estimatif des travaux s'élève à 56 392 € H.T. . Le Conseil décide de solliciter l'aide du département au titre du FIC 2016 sur les bâtiments communaux ouverts au public soit 25 % + 1.19 sur le montant de 56 392 € soit 16 776 €.

4. RETRAIT DE LA DELIBERATION D'APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU DU 28 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 28 Janvier 2016 concernant l'approbation de la modification n° 2 du PLU au motif qu'elle entachée d'illégalité.

5. SUBVENTION MISSION LOCALE

Le Conseil décide d'octroyer à la mission locale, structure dont le but est de favoriser l'insertion des jeunes de 19 à 26 ans dans le monde du travail, une subvention de 815 € soit 0.90 € par habitant pour l'année 2016.

6. SUBVENTION SOS ANIMAUX

Le Conseil Municipal décide de reconduire son adhésion à SOS Animaux.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNE

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes à 798 622.54 € et à 476 377.40 € en dépenses soit un excédent de 322 245.14 €.

Le budget d'investissement s'établit en recettes à 218 620.57 € et à 466 210.58 € en dépenses soit un déficit de 247 590.01 €.

L'ensemble des 2 sections fait apparaître un excédent de 74 655.13 €.

8. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes à 53 719.78 € et à 46 429.53 € soit un excédent de 7 290.25 €.

Le budget d'investissement s'établit en recettes 131 248.57 € et à 23 905.86 € soit un excédent de 107 342.71 €.

L'ensemble des 2 sections fait apparaître un excédent de 114 632.96 €.

9. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2015

Les comptes de gestion sur les budgets « assainissement et commune » ont été dressés par la trésorière, sont conforme aux comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

10. AFFECTATIONS DE RESULTATS

Le Compte administratif du budget « commune » présente un excédent de 322 245.14 €, le Conseil décide d'affecter la somme de 247 590.01 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et affecter la somme restante soit 74 655.13 € à l'excédent reporté au compte 002.

Le Compte administratif du budget « assainissement » présente un excédent de 7 290.25 €, le Conseil décide de reporter cette somme à l'excédent reporté au compte 002.

11. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHARBONNIER LES MINES

Après avoir modifié le règlement et le rapport de présentation suite aux observations effectuées par la cellule du contrôle de légalité et avoir pris en compte les observations émises par la DDT et relatives au risque minier, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Charbonnier les Mines.

12. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe les élus que la Confiserie du Lembron va recruter du personnel. Des travaux ont été demandés à la Communauté de Communes, propriétaire du bâtiment. L'adjoint aux travaux s'engage à faire faire les devis pour les transmettre au président de la Communauté.

Afin d'éviter les problèmes d'impayés de loyers, les élus décident d'inclure dans les futurs baux une clause de caution solidaire.

Le bilan des TAP est réalisé. La fréquentation reste stable avec 40 enfants. A la dernière période, aux activités déjà proposées s'ajoute une activité football. Actuellement, un travail s'effectue pour préparer les activités TAP pour la prochaine année scolaire.

Une adjointe fait un point sur une rencontre avec un élu de la mairie d'Issoire qui gère les reprises de concessions de cimetière. Un délai d'environ 4 ans est nécessaire pour une reprise de concessions avec un coût élevé.

Le Maire souhaite remercier les Pompiers de Paris qui ont fait une manœuvre sur le carreau de la Mine.